

Coût de l'énergie électricité

Redevance (€/an) ⁽¹⁾
47,17

Prix par kWh (€cent/kWh)				
	24h	h. pleines	h. creuses	excl. nuit
Consommation	10,81	10,99	10,64	10,64
Injection ⁽²⁾	4,35	4,45	4,26	4,26
Consommation	11,72	11,92	11,53	11,53
Injection ⁽²⁾	4,35	4,45	4,26	4,26

Prix Mensuel
Prix Mensuel
Prix annuel estimé
Prix annuel estimé

Partage d'énergie (€/an) ⁽³⁾
70,09

Formule tarifaire (4)				
	24h	h. pleines	h. creuses	excl. nuit
Consommation	1,1460 x ENDEX101 + 14,5	1,1680 x ENDEX101 + 14,5	1,1250 x ENDEX101 + 14,5	1,1250 x ENDEX101 + 14,5
Injection ⁽²⁾	0,6303 x ENDEX101 - 7,975	0,6424 x ENDEX101 - 7,975	0,6188 x ENDEX101 - 7,975	0,6188 x ENDEX101 - 7,975

Forfait panneaux solaires (€/kVA/mois) ⁽⁵⁾
3,77

Coût de l'énergie gaz naturel

Redevance (€/an) ⁽¹⁾
47,17

Prix par kWh (€cent/kWh)	
	4,23
	4,48

Prix Mensuel
Prix annuel estimé

Formule tarifaire (6)	
	1,0240 x TTF101 + 3,1

Pendant les 12 premiers mois suivant votre changement, votre prix sera adapté en fonction de cette formule fixe. L'énergie fournie provient à 100% d'électricité verte.

- (1) La redevance fixe est une redevance administrative payable annuellement à Elegant au prorata de la durée du contrat, sauf si le client met fin au contrat dans les six mois suivant le début de la livraison en vertu du contrat, auquel cas le client est redevable d'une redevance fixe égale à six mois.
- (2) Les tarifs d'injection sont soumis à une TVA de 21 %, sauf si vous êtes exonéré de TVA ou non assujetti à la TVA.
- (3) Les frais administratifs pour le partage d'énergie seront calculés au prorata du nombre de jours d'activité de partage d'énergie.
- (4) Le paramètre ENDEX101 de la formule est la valeur des quotations "month ahead" pour "Belgian Power Base Load Futures" telle que publiée sur www.theice.com. La formule est exprimée en €/MWh. Ce paramètre est fixé chaque mois basé sur la moyenne arithmétique des cours de clôture des Belgian Power Base Load Futures (jours ouvrables sauf le dernier du mois) pour le mois précédant le mois de livraison. Le tableau ci-dessus indique le prix de vente basé sur la valeur la plus récente, celle de septembre 2024 (fixée basé sur la moyenne arithmétique des prix de août 2024): 81,661 €/MWh. Le prix annuel estimé pour ENDEX101 est de 89,611 €/MWh pour l'enlèvement et de 81,728 €/MWh pour l'injection selon la méthodologie VREG.
- (5) Ceci ne s'applique qu'aux raccordements avec des panneaux solaires et un compteur inverseur où le principe de compensation est appliqué. Le nombre de kVA correspond à la puissance de votre onduleur, telle que transmise par votre gestionnaire de réseau. Elle sera facturée aux clients qui souscrivent à ce produit à partir du 1^{er} avril 2024.
- (6) Le paramètre TTF101 de la formule est la valeur des quotations "month ahead" pour "Dutch TTF Gas Base Load Futures" telle que publiée sur www.theice.com. La formule est exprimée en €/MWh. Ce paramètre est fixé chaque mois basé sur la moyenne arithmétique des cours de clôture des Dutch TTF Gas Base Load Futures (jours ouvrables sauf le dernier du mois) pour le mois précédant le mois de livraison. Le tableau ci-dessus indique le prix de vente basé sur la valeur la plus récente, celle de septembre 2024 (fixée basé sur la moyenne arithmétique des prix de août 2024): 38,277 €/MWh. Le prix annuel estimé pour TTF101 est de 40,744 €/MWh selon la méthodologie VREG.

Tarifs du réseau d'électricité

Région flamande	Compteur digital				Compteur analogique				Prosumer (€/kW/an)
	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	
	(€/kW/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	
FLUVIUS ANTW.	37,96	4,33	3,21	14,28	94,91	6,40	5,28	13,16	43,25
FLUVIUS LIMB.	38,97	5,08	3,80	14,28	97,43	7,53	6,24	13,16	50,84
FLUVIUS WEST	41,80	4,55	3,44	14,28	104,49	7,03	5,92	13,16	47,52
GASELWEST	43,40	5,39	3,92	14,28	108,5	7,99	6,53	13,16	53,99
IMEWO	39,41	4,45	3,33	14,28	98,52	6,76	5,64	13,16	45,67
INTERGEM	35,12	3,82	2,91	14,28	87,81	6,06	5,14	13,16	40,92
IVEKA	41,22	4,38	3,26	14,28	103,05	6,71	5,58	13,16	45,36
IVERLEK	39,55	4,33	3,26	14,28	98,88	6,73	5,67	13,16	45,47
PBE	53,39	4,44	3,58	14,28	133,47	7,67	6,81	13,16	51,80
SIBELGAS	43,88	4,97	3,74	14,28	109,70	7,43	6,19	13,16	50,19

Si, en cas d'un compteur digital votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstariefbetaalt-u-voor-een-kilowatt>

Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné.

Taxes et surtaxes sur l'électricité

Cotisation sur l'énergie	0,1926 c€/kWh
	Consommation 0 – 20.000 kWh
	1,42100 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation 20.000 – 50.000 kWh
	1,20900 c€/kWh
	Consommation 50.000 – 1.000.000 kWh
	1,13900 c€/kWh
Contribution fonds énergie	Non-résidentiel
	9,57 €/mois

Electricité verte et CHP

Cette contribution est destinée à supporter les investissements dans l'électricité verte (et en Flandre également dans la cogénération ou "CHP").

Ces quotas sont imposés par les autorités régionales et s'appliquent à chaque fournisseur. Les charges liées à l'énergie verte et à la cogénération seront ajustées aux changements législatifs et aux conditions du marché et figureront séparément sur la facture :

Région flamande 1,492 c€/kWh

Tarifs du réseau de gaz naturel

	Coûts de distribution				Terme fixe (€/an)
	T1 (<5000 kWh)		T2 (5001-150000 kWh)		
	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	
FLUVIUS ANTW.	15,07	2,20	94,22	0,61	13,16
FLUVIUS LIMB.	16,13	1,83	59,68	0,96	13,16
FLUVIUS WEST	7,31	2,65	83,71	1,12	13,16
GASELWEST	13,85	2,00	61,01	1,06	13,16
IMEWO	16,04	2,32	89,97	0,84	13,16
INTERGEM	12,23	1,78	59,06	0,85	13,16
IVEKA	13,19	1,90	70,85	0,75	13,16
IVERLEK	13,43	1,94	66,93	0,87	13,16
SIBELGAS	12,71	1,86	70,50	0,70	13,16

Taxes et surtaxes sur le gaz naturel

Cotisation sur l'énergie	0,10577 c€/kWh
Accise fédérale	0,066 c€/kWh

Frais de transport du gaz naturel

Les coûts du réseau de transport pour le gaz naturel en 2024 sont estimés à 0,153 c€/kWh tel que publié par Fluxys.

Elegant applique les tarifs de réseau, les taxes, les impôts, les contributions et les surtaxes tels qu'approuvés par les régulateurs (VREG et CWAPE) et les autorités compétentes. Pour votre information, les tarifs les plus récents sont affichés compris la TVA de 6 % lorsqu'elle est applicable. Toute modification rétroactive indépendante de la volonté d'Elegant, sera répartie par Elegant sur le client.

Conditions Particulières

- Le Contrat, cette Carte Tarifaire, les « Conditions Générales de livraison d'Énergie par Elegant » (voir www.elegant.be/be/cg) et les Conditions Particulières forment ensemble l'Accord complet par lequel Elegant devient votre fournisseur d'énergie.
- Les prix sont valables pour les raccordements basse tension à l'électricité (consommation annuelle maximale 50 MWh – puissance de raccordement <56 kVA) et les raccordements au gaz naturel avec un compteur à relevé annuel et une consommation maximale de 250 MWh/an.
- La livraison commence de préférence à la date indiquée par le Client lors de l'inscription. Celle-ci ne débutera définitivement qu'à la date acceptée par le gestionnaire du réseau et inscrite dans le registre d'accès. Elegant n'est pas responsable d'une éventuelle perte de revenus due à une date de transfert défavorable pour les propriétaires de panneaux solaires. Si la demande de transfert de fournisseur n'est pas acceptée par l'exploitant du réseau, Elegant ne peut alors pas se charger de la livraison et cet Accord n'est pas valable.
- Elegant envoie toutes ses communications par voie électronique.
- Elegant vous contactera au moins 2 mois avant l'échéance de votre contrat d'un an en vue de son renouvellement. Bien entendu, le contrat peut être résilié à tout moment et sans frais par le Client, moyennant un préavis de 30 jours.